



COMMISSION EUROPÉENNE  
OFFICE D'AIDE HUMANITAIRE (ECHO)

**AIDE HUMANITAIRE**

**aux personnes déplacées, aux réfugiés et autres groupes  
vulnérables**

**en**

**COLOMBIE ET DANS LES PAYS VOISINS**

**PLAN GLOBAL 2004**

**Mars 2004**

## **Table des matières**

### ***Exposé des motifs***

	<b>Page</b>
1. Résumé analytique .....	3
2. Contexte et situation.....	4
2.1. Contexte général .....	4
2.2. Situation actuelle .....	4
3. Identification et évaluation des besoins humanitaires .....	5
4. Proposition de stratégie ECHO .....	7
4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO.....	7
4.2. Impact des actions humanitaires précédentes .....	8
4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions.....	9
4.4. Évaluation du risque et hypothèses.....	10
4.5. Stratégie d'ECHO .....	10
4.6. Durée de la décision .....	12
4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique .....	12
5. Mise en oeuvre et cadre de partenariat .....	15
6. Evaluation .....	15
Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire en Colombie .....	16
Annexe 2: cart de la Colombie et localisation des opérations d'ECHO .....	17
Annexe 3: Liste des Opérations précédentes d'ECHO .....	18
Annexe 4: Assistance des autres donateurs .....	19
Annexe 5: Liste des Abréviations.....	20
Décision de la Commission.....	21
Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique.....	24

## *Exposé des motifs*

### **1. RESUME ANALYTIQUE**

Le conflit qui sévit depuis longtemps déjà en Colombie a continué à entraîner des déplacements forcés en 2003. Alors que le nombre de déplacements massifs a considérablement baissé, les déplacements individuels ont suivi la même tendance que l'année précédente. Selon des sources gouvernementales, le nombre de personnes intérieurement déplacées (IDP) enregistrées s'élevait à 1 231 896 à la fin de l'année 2003. Des sources non gouvernementales évaluent pour leur part à trois millions le nombre total de IDP enregistrées depuis 1985. En 2003, le gouvernement a enregistré 182 076 nouvelles IDP contre 379 289 en 2002.

Le phénomène des communautés assiégées ou enclavées dans le cadre de la stratégie de guerre des groupes irréguliers s'accroît. Les enfants sont particulièrement touchés par le conflit. D'après Human Rights Watch, plus de 11 000 enfants combattent avec les groupes armés dans le conflit colombien.

Le conflit colombien se répercute de plus en plus sur les pays voisins. D'après le HCR, il y aurait quelque 50 000 réfugiés colombiens dans la région. En 2003, l'Équateur a reçu 1 000 demandes d'asile de Colombiens par mois en moyenne, soit une augmentation de 100% par rapport à 2002.

La stratégie d'ECHO pour 2004 ne diffère pas beaucoup de celle de l'année précédente. Étant donné la dimension régionale de la crise, l'assistance aux réfugiés des pays voisins, d'Équateur notamment, a été intégrée au plan global 2004. ECHO étudiera également la possibilité de soutenir des projets visant à empêcher le recrutement de mineurs par les groupes armés.

En 2004, le principal objectif d'ECHO en Colombie est d'offrir la protection, l'assistance et l'aide nécessaires aux personnes touchées par le conflit colombien et de faire face aux conséquences des mouvements de population à l'intérieur et au-delà des frontières colombiennes. Cet objectif se décompose en cinq objectifs spécifiques:

- Appuyer le programme humanitaire du Comité International de la Croix Rouge en Colombie comprenant une aide d'urgence immédiatement après le déplacement à travers le pays et des soins de santé destinés aux populations privées de leur liberté suite au conflit;
- améliorer les conditions de vie et favoriser l'intégration sociale des IDP et autres groupes vulnérables dans les zones rurales des régions les plus touchées par les déplacements;
- intensifier l'échange d'informations entre les organisations humanitaires afin d'améliorer la coordination et la qualité de l'assistance humanitaire;
- contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection efficace pour les réfugiés d'Équateur, et d'autres pays au besoin, et fournir une assistance humanitaire aux demandeurs d'asile nécessiteux;
- maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi du déroulement des opérations.

D'après les estimations, au moins 120 000 personnes bénéficieront de l'assistance d'urgence immédiatement après le déplacement et environ 40 000 IDP et autres groupes vulnérables verront leurs conditions de vie s'améliorer. En outre, quelque 30 000 réfugiés d'Équateur bénéficieront du programme de protection du HCR. Les régions prioritaires

sont les régions les plus touchées par les déplacements et par le phénomène des communautés assiégées.

Le présent plan global propose des opérations humanitaires d'une durée maximale de 18 mois et d'un montant total de 8 M€.

## **2. CONTEXTE ET SITUATION**

### **2.1. Contexte général**

D'après les estimations, la population de la Colombie s'élève à 42 millions d'habitants. Le territoire s'étend sur une superficie légèrement supérieure à 1,3 million de km<sup>2</sup>. Vingt-cinq pour cent de la population vit dans les zones rurales. Les ressources naturelles du pays sont les terres agricoles, l'eau d'irrigation, les ressources énergétiques (pétrole, gaz naturel et charbon) et des minéraux tels que le nickel, l'or et les émeraudes. En raison de la crise économique et du conflit, les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté ont subi une érosion ces dernières années. En 1998, la Colombie occupait le 53<sup>e</sup> rang dans l'indice de développement humain des Nations unies. Elle est descendue au 68<sup>e</sup> rang en 2002 et est remontée au 64<sup>e</sup> rang en 2003.

Le conflit armé interne qui secoue la Colombie se poursuit depuis plus de quarante ans maintenant. La violence, qu'elle soit politique, sociale ou liée au trafic des stupéfiants, a aggravé les autres problèmes auxquels le pays se trouve confronté depuis longtemps: l'inégalité sociale, l'injustice, la corruption, l'impunité et la pauvreté. Le conflit a pris des dimensions telles que la présence de l'État et de ses institutions a considérablement reculé dans nombre de régions.

Depuis 1997, les stratégies de lutte ont changé et l'on est passé d'un conflit de faible intensité à des tactiques dominées par les agressions, les massacres, les assassinats, les déplacements forcés de civils dans les campagnes, les prises d'otages à des fins lucratives et/ou politiques et l'instauration par les guérillas et les groupes paramilitaires de systèmes de contrôle territorial fondés sur la terreur imposée aux paysans, aux villages, voire à des régions entières. Les principaux groupes armés irréguliers sont les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), l'Armée de libération nationale (ELN) et plusieurs groupes paramilitaires, réunis pour la plupart sous l'acronyme AUC<sup>1</sup>. Tous ces groupes violent de manière systématique le droit humanitaire international.

### **2.2. Situation actuelle**

L'administration en place<sup>2</sup> a indiqué qu'aucune négociation de paix ne commencerait avec aucun de ces groupes tant qu'ils n'auraient pas déclaré le cessez-le-feu. En même temps, le gouvernement a intensifié ses efforts militaires en vue de confronter les groupes armés irréguliers et de rétablir la présence de l'État dans tout le pays.

Le 15 juillet 2003, le gouvernement a entamé des négociations officielles avec le principal groupe paramilitaire, l'AUC, qui avait déclaré un cessez-le-feu unilatéral en décembre 2002. L'objet de ces négociations est la démobilisation de 10 000-15 000 soldats de l'AUC d'ici au 31 décembre 2005. Un premier groupe de 855 hommes et femmes ont déposé les armes à Medellín en novembre 2003 et 162 autres ont fait de même à Cauca en décembre, bien que ces derniers n'aient aucun rapport avec l'AUC. Pendant ce temps, la FARC semble avoir opté pour un «retrait tactique», en menant des attaques sporadiques de petite envergure dans des centres urbains. D'après les chiffres publiés par le gouvernement<sup>3</sup>, le nombre total d'actes de violence perpétrés à l'encontre

---

<sup>1</sup> Auto Defensas Unidas de Colombia (Forces unies d'autodéfense de Colombie)

<sup>2</sup> [http://www.mindefensa.gov.co/politica/documentos/seguridad\\_democratica.pdf](http://www.mindefensa.gov.co/politica/documentos/seguridad_democratica.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.reliefweb.int/library/documents/2003/govcol-col-31oct.pdf>

de civils a considérablement baissé en 2003 (de 25% environ) et le nombre d'attaques directes lancées sur des villages est passé de 32 en 2002 à 4 en 2003.

Cette évolution peut s'expliquer par une combinaison de facteurs: une présence marquée des forces de l'ordre public et le contrôle soutenu qu'elles exercent, le cessez-le-feu déclaré par les principaux groupes paramilitaires (qui n'a pas été universellement respecté) et le changement de stratégie des guérillas. Cependant, le recours au contrôle territorial et au contrôle de la population comme stratégies de guerre (ce que l'on appelle les «communautés assiégées») constitue un phénomène croissant qui s'est étendu à de nouvelles régions en 2003.

Le 10 juillet 2003, les donateurs qui se sont réunis à Londres<sup>4</sup> ont fait part de leurs profondes inquiétudes à propos de la crise humanitaire colombienne, le sort des personnes déplacées (IDP) surtout, et de la gravité de la situation en termes de droits de l'homme et de droit humanitaire international. En même temps, ils ont accepté de revoir et de recentrer leurs programmes de coopération, en les axant en particulier sur la contribution au renforcement des institutions publiques, à l'atténuation de la crise humanitaire, à la protection des droits de l'homme, aux activités environnementales et à la recherche de solutions pour remplacer la production de drogue. Les participants à la réunion du Conseil Relations extérieures de l'UE du 26 janvier 2004 partagent également cette préoccupation: *«le Conseil a fait part de sa profonde inquiétude à propos de la situation toujours grave qui règne en Colombie en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international et a invité le gouvernement à s'attaquer d'urgence à cette situation...»* *«...notant avec une profonde inquiétude le sort des personnes intérieurement déplacées et des habitants des communautés coupées de tout, la Conseil a confirmé la volonté de l'UE de travailler avec le gouvernement colombien et les Nations unies dans le cadre d'un effort focalisé et coordonné en vue de résoudre cette crise».*

### **3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES**

Bien que les chiffres relatifs aux IDP varient d'une source à l'autre, la Colombie se classe au rang des pays ayant le plus grand nombre de personnes déplacées, à un niveau comparable à celui de la république du Congo, du Soudan ou de la Somalie. Selon des sources gouvernementales, il y avait 1 231 896 IDP<sup>5</sup> enregistrées à la fin de l'année 2003. Pour sa part, le CODHES<sup>6</sup> évalue à trois millions le nombre total de personnes déplacées depuis 1985.

Toutes les sources s'accordent néanmoins à constater une réduction des «déplacements de masse» (plus de 50 personnes ou 10 familles à la fois) en 2003, alors que le nombre de déplacements individuels a continué à suivre la même tendance. En 2003, le gouvernement a recensé 182 076 nouvelles IDP contre 379 289 en 2002.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réduction: la présence marquée des forces de l'ordre public sur les principaux axes de communication et dans les villages, le cessez-le-feu des groupes paramilitaires, le retrait stratégique des guérillas et le fait que la capacité d'assistance et d'enregistrement du Red de Solidaridad Social, institution gouvernementale chargée des IDP, semble s'être atténuée en 2003. En outre, le retour et la relocalisation des IDP constitue une priorité première du gouvernement et l'on rapporte

---

<sup>4</sup> Voir: réunion de Londres sur le soutien international en faveur de la Colombie, 10 juillet 2003, DÉCLARATION DE LONDRES

<sup>5</sup> <http://www.red.gov.co/>

<sup>6</sup> <http://www.codhes.org.co/>

que certains retours ont été organisés sans que les conditions de sécurité appropriées et les services publics minimums tels que l'accès à la santé et à l'éducation soient assurés.<sup>7</sup>

Les causes des déplacements n'ont pas changé depuis l'an dernier: les menaces, les assassinats, l'arrivée d'un groupe armé, la peur du recrutement (forcé ou non) des enfants par les différents groupes armés, la perception d'un danger imminent, la destruction des cultures, etc. Les déplacements continuent à suivre le même schéma, c'est-à-dire des zones rurales vers des villages plus grands, puis vers le chef-lieu du département et, enfin, si elles n'ont pas trouvé d'endroit où s'établir, les IDP vont grossir les rangs des populations déjà vulnérables des bidonvilles dans des villes telles que Bogotá, Medellín ou Cali.

Les régions qui ont accueilli le plus de personnes déplacées en 2003 étaient les suivantes: Antioquia, Bogotá, Valle del Cauca, César, Caquetá, Norte de Santander, Meta, Putumayo, Magdalena et Nariño. Si toutefois l'on compare le nombre de IDP qui arrivent avec la population totale par département, les régions les plus touchées étaient les suivantes, dans l'ordre: Caquetá, Putumayo, Meta, César, Guaviare, La Guajira, Norte de Santander et Chocó.

Après le déplacement forcé, certaines familles s'installent chez des parents ou des amis, mais la plupart d'entre elles se trouvent réduites à vivre dans des bidonvilles, dans ce que l'on appelle des «terrenos de invasión». Elles construisent des abris précaires en plastique, en bois et en carton, où elles ne disposent souvent que d'une seule pièce pour toute la famille (on compte en moyenne 5 personnes par famille). Le statut illégal de ces colonies de IDP constitue un obstacle important au développement de services de base tels que l'alimentation en eau ou les installations sanitaires. Par conséquent, dans la plupart des cas, il s'agit d'abris rudimentaires qui ne sont pas raccordés au système d'alimentation en eau ou au système sanitaire. S'il est vrai qu'il s'agit là de problèmes courants pour les populations non déplacées vivant en marge du reste de la société, l'arrivée des IDP aggrave le problème et rend l'intégration dans les communautés d'accueil plus difficile.

Comme indiqué plus haut, dans la plupart des cas, les IDP passent d'un environnement rural où leurs besoins nutritionnels de base étaient assurés à des villages ou villes où elles n'ont pas directement accès à la terre. Il s'ensuit une détérioration rapide du niveau de sécurité alimentaire et, par conséquent, une dégradation de l'économie des ménages. Des mécanismes d'adaptation se mettent en place mais, généralement, les familles déplacées voient très vite leur capital et leurs ressources intrafamiliales s'éroder petit à petit. Cette tendance accentue nettement l'insécurité alimentaire des familles déplacées.

Les besoins des IDP en termes d'accès aux services médicaux sont généralement couverts par le système médical colombien, bien que les IDP doivent s'inscrire officiellement auprès du Red de Solidaridad Social pour en bénéficier et que le système ait atteint la limite de ses capacités.

Comme indiqué plus haut, l'isolement de certaines communautés assiégées ou prises dans un blocus par les groupes armés dans le cadre de leur stratégie de guerre constitue un phénomène croissant. Les habitants perdent leur liberté de mouvement et les approvisionnements aussi sont contrôlés. L'accès aux services de santé et d'éducation s'en trouve immédiatement limité et les activités agricoles et commerciales normales perturbées. Des pénuries alimentaires ont également été signalées dans certains cas. Les habitants de ces zones rurales de moins en moins sûres se trouvent coupés des services médicaux de base. Les régions les plus touchées sont la Sierra Nevada de Santa Marta,

---

<sup>7</sup> D'après le Réseau de solidarité sociale (RSS), 11 143 familles sont retournées dans leur village d'origine en 2003. Soixante-dix pour cent de ces retours ont eu lieu quelques semaines après le déplacement seulement.

los Montes de María, Catatumbo, Bajo Atrato, Magdalena Medio, Oriente Antioqueño, Litoral Pacífico de Nariño, l'ancienne zone de refuge et Arauca<sup>8</sup>.

D'après les estimations de Human Rights Watch, plus de **11 000 enfants combattent** aux côtés des groupes armés en Colombie, ce qui est un des chiffres les plus élevés au monde, et 80% des enfants combattants appartiennent à un des deux principaux groupes de guérilla, les FARC ou l'ELN. Les autres se battent pour les groupes paramilitaires. L'AUC a stipulé que l'âge de recrutement minimum est de 18 ans, mais elle continue à enrôler des enfants. Au moins un combattant irrégulier sur quatre a moins de 18 ans et parmi ces derniers beaucoup ont moins de 15 ans, l'âge de recrutement minimum prévu dans les conventions de Genève. Les forces armées colombiennes ne recrutent pas les mineurs de moins de 18 ans. Mais il semblerait toutefois, d'après Human Rights Watch, que les services secrets de renseignement utilisent des enfants.

La Colombie est le seul pays d'Amérique latine où l'on continue à poser des **mines terrestres** de manière régulière. D'après l'Observatoire des mines, les FARC, l'ELN et l'AUC utilisent les mines. Au moins 422 municipalités sur 1 097 dans 30 départements sur 32 sont concernées par le problème des mines. D'après les statistiques du gouvernement colombien, 638 personnes ont été blessées par des mines en 2002 et 38% des victimes de mines recensées entre 1990 et 2003 étaient des enfants. Le gouvernement colombien est signataire du traité d'interdiction des mines.

Le système carcéral colombien ne disposant pas de fonds suffisants, les prisons sont bondées et les conditions sanitaires y sont mauvaises. À ces problèmes s'ajoute souvent celui de la violence entre les détenus. On estime à 60 000 le nombre de personnes actuellement détenues en Colombie. Environ 6 000 d'entre elles ont été incarcérées pour des raisons liées au conflit et reçoivent régulièrement la visite du CICR.

Le conflit colombien se répercute de plus en plus sur les pays voisins. D'après le HCR, il y aurait quelque 50 000 **réfugiés** colombiens dans la région. En 2003, l'Équateur a reçu 1 000 demandes d'asile de Colombiens par mois en moyenne, soit une augmentation de 100% par rapport à 2002. Les réfugiés qui arrivent en Équateur sont généralement des exploitants agricoles ou des ouvriers agricoles non qualifiés qui n'apportent que peu de ressources avec eux. Ils s'installent le plus souvent dans les provinces frontalières pauvres et sous-développées de l'Équateur: Esmeraldas, Carchi, Imbabura et Sucumbíos. Malgré ses problèmes budgétaires, le gouvernement équatorien reste fidèle à ses engagements en matière de politique humanitaire, notamment en ce qui concerne les réfugiés colombiens. Il faudrait toutefois davantage de ressources pour gérer les demandes d'asile, non seulement au niveau national (Quito), mais également dans les régions frontalières où les demandeurs d'asile arrivent. Il existe aussi un besoin urgent de lancer des campagnes d'enregistrement plus décentralisées et d'interroger les demandeurs d'asile sur leur lieu d'arrivée initial. D'autres pays accueillant des réfugiés colombiens sont le Panama et le Venezuela, sans atteindre pour l'instant les chiffres enregistrés en Equateur.

#### **4. PROPOSITION DE STRATEGIE ECHO**

##### **4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO**

En 2004, ECHO continuera à intervenir où les besoins humanitaires sont les plus importants, lesquels ont été identifiés dans son évaluation des besoins globaux pour 2004. ECHO continue également à concentrer ses efforts sur des questions transversales telles que le lien entre urgence, réhabilitation et développement (LRRD), la préparation aux catastrophes, les activités liées aux enfants et l'eau.

---

<sup>8</sup> <http://www.codhes.org.co/>

La Colombie est explicitement mentionnée dans le document de stratégie comme pays prioritaire pour 2004 et il atteint la 35ème place dans l'index global de l'évaluation des besoins humanitaires (GINA 2004). Comme indiqué dans le plan global 2002, on ne peut pas de dire que la Colombie est une crise oubliée, compte tenu de l'ampleur des programmes de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et du BPRM et de l'intérêt croissant que les institutions spécialisées des Nations unies accordent à cette région. Cependant, la stratégie d'ECHO restera principalement axée sur les zones rurales où le gouvernement colombien est institutionnellement peu présent et où, pour des raisons de sécurité et d'isolement des communautés concernées, les autres organisations humanitaires sont également peu présentes («besoins oubliés»).

En ce qui concerne le LRRD, ECHO a constamment veillé, en 2003, à travailler en coordination avec RELEX/EUROPEAID et la délégation de la CE dans un souci de cohérence des projets soutenus au titre de la ligne budgétaire «personnes déracinées» et de complémentarité entre ces projets et les actions d'ECHO.

En Colombie, 48% des IDP ont moins de 18 ans. Les projets ECHO accordent une attention particulière à ce groupe vulnérable, en essayant de répondre à ses besoins nutritionnels et psychosociaux par le biais de cantines pour enfants et d'activités récréatives ou autres conçues spécialement à des fins psychosociales. ECHO étudiera en outre, en 2004, la possibilité de soutenir des projets visant à empêcher le recrutement des enfants.

La Colombie est un pays sujet aux catastrophes naturelles. Les inondations y sont fréquentes et l'activité sismique régulière (irruptions volcaniques, etc.). Les IDP s'installent souvent dans des régions peu sûres, là où elles trouvent des terres disponibles, sur les bords de rivières par exemple, ou dans des endroits où les risques de glissement de terrain sont élevés. ECHO a indiqué aux partenaires que ces risques doivent être pris en compte lors de l'élaboration de propositions et que, le cas échéant, des activités de préparation aux catastrophes devraient être prévues dans les projets. Enfin, bien que l'accès à l'eau ne constitue pas un problème particulier en Colombie, la qualité de l'eau n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante à ce jour. Il a donc été demandé aux partenaires d'ECHO d'inclure des indicateurs de qualité d'eau spécifiques dans les projets qu'ils proposent.

En ce qui concerne la stratégie communautaire, le document stratégique par pays indique que l'objectif de la coopération de la CE est d'aider la Colombie dans sa recherche de la paix, sans laquelle aucun développement durable n'est possible. Offrir une assistance humanitaire tout en soutenant les initiatives colombiennes de recherche de la paix, en s'attaquant aux causes profondes du conflit, constitue l'un des principaux axes de l'assistance que la CE se propose d'apporter à la Colombie.

#### **4.2. Impact des actions humanitaires précédentes**

Les résultats définitifs du plan global 2003 ne seront pas disponibles avant septembre 2004, date à laquelle les partenaires présenteront leurs rapports finaux. Une évaluation à mi-parcours des actions menées en 2003/2004 indique toutefois que les résultats suivants étaient atteints le 31 décembre 2003:

- Objectif spécifique 1: 110 000 personnes récemment déplacées avaient bénéficié de l'assistance d'urgence immédiatement après leur déplacement, ce qui inclut la réception d'une ration alimentaire de 2 100 Kcal/personne par jour.
- Objectif spécifique 2: les conditions de vie d'environ 47 500 IDP et autres groupes vulnérables s'étaient améliorées à un ou plusieurs égards: supplément nutritionnel (6 900 bénéficiaires), accès au système médical de base (17 000), accès à de l'eau potable salubre (10 000), accès à un système d'élimination des excréments sûr (4 100),



amélioration de l'abri (4 575), assistance psychosociale (25 170), augmentation du revenu de la famille à la suite de projets axés sur le renforcement de l'autosuffisance (9 330).

- Objectif spécifique 3: l'Office de coordination des affaires humanitaires (OCHA) publie des rapports mensuels sur la situation humanitaire en Colombie qui peuvent être consultés à l'adresse [www.reliefweb.org](http://www.reliefweb.org). Des rapports et des cartes portant sur la situation dans chaque département sont disponibles sur demande. Le soutien qu'ECHO a apporté à l'OCHA a contribué à renforcer la coordination entre le gouvernement colombien et les ONG internationales et locales dans l'élaboration du plan d'action humanitaire 2004-2005.

En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre, 98% des fonds disponibles ont été engagés et 50,18% ont été payés. L'étude nutritionnelle devant être entreprise par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été reportée à cette année. Le bureau d'ECHO en Colombie procède actuellement à l'identification d'une opération humanitaire envisageable pour l'engagement des fonds disponibles.

En décembre 2003, lors d'une mission du siège en Colombie, le projet de stratégie d'ECHO a été examiné en profondeur avec les partenaires, notamment les Nations unies et le CICR, avec le gouvernement colombien, d'autres institutions colombiennes, les États membres, la délégation de la CE et d'autres donateurs tels que l'USAID, le BPRM et l'Agence suisse pour le développement. Ces débats ont confirmé la justesse et la pertinence de la stratégie d'ECHO en Colombie.

De légers changements seront toutefois apportés cette année pour tenir compte des enseignements tirés:

- l'intervention d'ECHO est trop étendue et devrait se concentrer sur les régions les plus touchées;
- le coût de l'assistance par bénéficiaire varie considérablement d'un partenaire à l'autre et il conviendrait d'essayer de parvenir à un plus grand degré de cohérence;
- les activités génératrices de revenus donnent de bons résultats avec les bénéficiaires possédant une expérience préalable et par conséquent moins vulnérables. Le calendrier d'ECHO ne permet pas une mise en œuvre et un suivi adéquats de ce volet. Par conséquent, en 2004, les activités génératrices de revenus seront transférées à la ligne budgétaire «personnes déracinées»;
- l'expérience montre aux partenaires que les IDP ne sont pas fortement touchés par la malnutrition; aussi le volet complément alimentaire devrait-il être réorienté vers la l'assistance socio-économique.

### **4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions**

À ce jour, le Red de Solidaridad Social n'a pas joué le rôle de coordinateur central que les textes lui attribuent. Bien que n'ayant pas de mandat spécifique en Colombie, l'OCHA contribue au renforcement de la coordination par la « salle de suivi humanitaire ». Le bureau d'ECHO à Bogotá participe activement au processus de consultation organisé par les Nations unies en préparation au plan d'action humanitaire des Nations unies qui sera lancé en avril 2004.

En raison de la déconcentration de la ligne budgétaire «personnes déracinées» et d'autres lignes budgétaires, l'effort de coordination avec la délégation de la CE est soutenu, l'objectif étant d'assurer un lien adéquat avec la ligne budgétaire «personnes déracinées». Il a été convenu qu'ECHO axerait ses interventions sur les régions les plus instables où il serait irréaliste de poursuivre des objectifs à moyen terme. En outre, ECHO se retirera

progressivement du secteur des activités génératrices de revenus. Le bureau d'ECHO en Colombie participe au comité de sélection des propositions relevant de la ligne budgétaire «personnes déracinées». ECHO envisage de rechercher une synergie avec d'autres programmes communautaires tels que Laboratoires de Paix ainsi qu'avec le soutien devant être offert à l'Observatoire des mines terrestres en Colombie.

Sur place, la coordination entre les partenaires d'ECHO est satisfaisante. Le bureau d'ECHO organise des réunions mensuelles et des séminaires consacrés à certains secteurs précis. Des réunions régulières sont également organisées avec les autres donateurs et avec les États membres.

#### **4.4. Évaluation du risque et hypothèses**

En dépit de la situation sécuritaire en Colombie et bien que le droit humanitaire international ne soit pas respecté, par les groupes armés irréguliers surtout, les partenaires d'ECHO peuvent, à quelques exceptions près, mener leurs activités humanitaires de la manière prévue. Dans certaines régions (Caquetá ou Putumayo, par exemple), les groupes armés irréguliers limitent l'accès. Ces régions, qui comptent parmi les plus touchées par le phénomène du déplacement, constituent, avec les régions isolées, une priorité pour ECHO, mais il n'est pas exclu que le problème de l'accès se repose à l'avenir.

On suppose que le Red de Solidaridad Social<sup>9</sup> offrira son assistance aux IDP au moins dans les chefs-lieux de départements, voire au-delà, son budget ayant été multiplié par deux en 2004. On suppose également que les déplacements continueront à suivre la même tendance qu'en 2003, avec une réduction des déplacements de masse et le même niveau de déplacements individuels.

On suppose enfin que certains projets ECHO dont les objectifs se situent dans le moyen terme seront transférés à la ligne budgétaire «personnes déracinées».

#### **4.5. Stratégie d'ECHO**

La stratégie d'ECHO pour 2004 ne diffère pas beaucoup de celle des années précédentes. Les zones rurales continuant à faire l'objet de peu d'attention de la part des institutions colombiennes et des autres donateurs, ECHO restera axé sur les zones rurales les plus touchées par le conflit (sauf pour l'assistance d'urgence, qui sera fournie dans tout le pays). En plus des 10,55 M€ engagés en 2003, la Commission affectera 11 M€ de plus en 2004, qui seront prélevés sur la ligne budgétaire «personnes déracinées». ECHO cherchera donc à obtenir des résultats à court terme dans les régions les plus instables, tandis que l'objectif de cette autre assistance sera la réhabilitation physique et socio-économique et l'intégration des IDP.

Les régions prioritaires seront les suivantes: Caquetá, Putumayo, Sierra Nevada de Santa Marta, Norte de Santander (Catatumbo), Meta (ancienne zone de refuge), Nariño, Oriente Antioqueño, César, Chocó (à l'exclusion d'Urabá), Magdalena Medio et Montes de María. En outre, une assistance sera offerte aux réfugiés colombiens des pays voisins, l'Équateur en particulier. Dans l'éventualité où la crise des réfugiés au Venezuela s'amplifierait, ECHO pourrait envisager de soutenir le HCR des Nations Unies à cet endroit

---

<sup>9</sup> Le Red de Solidaridad Social et le CICR ont conclu un accord selon lequel le Red fournit l'assistance d'urgence aux nouveaux IDP individuels, tandis que le CICR intervient dans les déplacements de masse et dans les cas de déplacement individuel dans les régions où il possède un bureau lorsque la capacité du Red ne suffit pas.

D'après les estimations, au moins 120 000 personnes bénéficieront de l'assistance d'urgence immédiatement après leur déplacement et quelque 40 000 IDP et autres groupes vulnérables verront leurs conditions de vie s'améliorer. En outre, environ 30 000 réfugiés d'Équateur bénéficieront du programme de protection du HCR.

La CE à l'intention de soutenir l'Observatoire colombien des mines terrestres par un projet de quatre ans à lancer en 2004, ECHO a donc décidé de ne pas intervenir dans ce domaine.

**Objectif principal:** offrir la protection, l'assistance et l'aide nécessaires aux personnes touchées par le conflit interne en Colombie et faire face aux conséquences des mouvements de population à l'intérieur et au-delà des frontières colombiennes.

**Objectifs spécifiques:**

- Assistance humanitaire à court terme et protection: appuyer le programme humanitaire du Comité International de la Croix Rouge en Colombie comprenant une aide d'urgence immédiatement après le déplacement à travers le pays et des soins de santé destinés aux populations privées de leur liberté suite au conflit;

- Assistance post-urgence: améliorer les conditions de vie et favoriser l'intégration sociale des IDP et autres groupes vulnérables dans les zones rurales des régions les plus touchées par les déplacements;

- Coordination: intensifier les échanges d'informations entre les organisations humanitaires en vue d'améliorer la coordination et la qualité de l'assistance humanitaire;

- Protection des réfugiés: contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection efficace pour les réfugiés d'Équateur, et d'autres pays si nécessaire, et fournir une assistance humanitaire aux demandeurs d'asile dans le besoin;

- Assistance technique: maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi du déroulement des opérations.

**Volets**

Activités d'assistance humanitaire à court terme et de protection:

- a. Distribuer des colis alimentaires familiaux et des articles non alimentaires aux victimes de déplacements immédiatement après leur déplacement pendant une période maximale de trois mois;
- b. Veiller à ce que les personnes incarcérées pour des raisons liées au conflit aient accès à des services médicaux de base adéquats, par le biais d'activités de soutien individuel du CICR;
- c. Dans la mesure du possible, offrir diagnostic et traitement médical aux personnes détenues par des groupes armés, si ces derniers autorisent l'accès.

Assistance post-urgence:

- a. Offrir une assistance alimentaire complémentaire par l'établissement de cantines communautaires à l'intention des groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes, etc.). Le PAM réalisera des contrôles nutritionnels pour vérifier l'état nutritionnel des familles déplacées et leurs besoins alimentaires;
- b. Poster des brigades sanitaires dans les zones privées d'accès aux services médicaux de base en raison du conflit et des conditions de sécurité;
- c. Améliorer les conditions d'abri, ce qui inclut la réparation ou la construction de systèmes d'alimentation en eau à petite échelle, et améliorer les conditions sanitaires;

- d. Organiser des activités éducatives et récréatives pour les enfants et les jeunes susceptibles d'être recrutés pour le conflit;
- e. L'assistance psychosociale et le renforcement des organisations communautaires seront omniprésents dans tous les domaines d'intervention.

#### Coordination

L'OCHA continuera à améliorer la «salle de suivi humanitaire» créée en 2003 avec le soutien d'ECHO. Cette «salle» est un centre de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur la situation humanitaire en Colombie qui contribue à l'amélioration de la qualité et de la coordination de l'assistance en Colombie entre les différentes entités, publiques et privées, qui offrent une assistance aux IDP.

#### Protection des réfugiés:

- a. Formation de représentants d'institutions étatiques et de personnel d'ONG dans l'accueil, l'enregistrement, la documentation, l'appui et l'intégration des réfugiés ;
- b. Fournir une assistance d'urgence aux réfugiés colombiens venant d'arriver en Équateur afin de couvrir leurs besoins élémentaires (alimentation, nutrition, abri, santé, eau, installations sanitaires et éducation);
- c. Lancer des projets à impact rapide au sein des communautés frontalières afin de favoriser l'intégration des Colombiens dans les communautés d'accueil en Équateur;
- d. Soutenir les mécanismes de rapatriement volontaire.

#### **4.6. Durée de la décision**

La mise en œuvre de la présente décision s'étalera sur une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. La plupart des opérations débuteront au début du mois d'avril 2004 et s'étaleront sur une année, mais un certain degré de souplesse s'impose pour permettre une légère prolongation des opérations si cela s'avère nécessaire en raison de circonstances imprévues sur place. Par ailleurs, ECHO envisage de soutenir un programme du HCR en Équateur et un programme du CICR en Colombie. Ces deux programmes s'étaleront sur une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les opérations humanitaires financées par cette décision devront être mises en œuvre au cours de cette période.

Si la mise en œuvre des opérations envisagées dans le cadre de cette décision est suspendue pour cas de force majeure ou toute circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée des activités d'aide humanitaire.

Selon l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre fin aux accords signés avec les organisations humanitaires exécutantes lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers de la durée totale prévue de l'opération. La procédure mise en place à cet égard dans le contrat cadre de partenariat sera appliquée.

#### **4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique**

4.7.1. Montant total de la décision: 8 millions d'euros

Budget disponible total d'ECHO, 23.02, en 2004 : 490 000 000 €

Budget total exécuté à ce jour : 179 296 000 €

4.7.2. Matrice de programmation stratégique

## MATRIC DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL

Objectif Principal	<i>offrir la protection, l'assistance et l'aide nécessaires aux personnes touchées par le conflit interne en Colombie et faire face aux conséquences des mouvements de population à l'intérieur et au-delà des frontières colombiennes.</i>				
Objectifs Spécifiques	Montants alloués	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats attendus / indicateurs	Partenaires Potentiels
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Appuyer le programme humanitaire du Comité International de la Croix Rouge en Colombie comprenant une aide d'urgence immédiatement après le déplacement à travers le pays et des soins de santé destinés aux populations privées de leur liberté suite au conflit	<b>2,500,000</b>	Colombie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribuer des colis alimentaires familiaux et des articles non alimentaires;</li> <li>- Offrir diagnostic et traitement médical aux personnes incarcérées et aux personnes détenues par des groupes armés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 120.000 IDPs son assistés avec colis alimentaires et articles non alimentaires pendant 3 mois après le déplacement.</li> <li>- 1,400 détenus ont accès aux soins de santé primaires et d'urgence ;</li> <li>- Personnes détenues par les groupes irréguliers ont accès aux soins médicaux.</li> </ul>	- ICRC
<b>Objectif spécifique 2:</b> Améliorer les conditions de vie et favoriser l'intégration sociale des IDP et autres groupes vulnérables dans les zones rurales des régions les plus touchées par les déplacements	<b>4,000,000</b>	Caquetá, Putumayo, Sierra Nevada de Santa Marta, Norte de Santander, Meta , Nariño, Oriente Antioqueño, César, Chocó, Magdalena Medio et Montes de María	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assistance alimentaire ;</li> <li>- brigades de santé;</li> <li>- Améliorer les conditions d'abri, ce qui inclut la réparation ou la construction de systèmes d'alimentation en eau à petite échelle, et améliorer les conditions sanitaires;</li> <li>- Organiser des activités éducatives et récréatives pour les enfants et les jeunes susceptibles d'être recrutés pour le conflit;</li> <li>- L'assistance psychosociale et le renforcement des organisations communautaires seront omniprésents dans tous les domaines d'intervention.</li> </ul>	<p>Plus ou moins 40,000 IDPs et d'autres groupes vulnérables ont des conditions de vie adéquates a travers aux moins une des mesures des suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plus vulnérables (et en particulier les enfants) reçoivent 1,000 kcal/personne/jour</li> <li>- Les populations vulnérables dans des zones isolées ou assiégées qui n'ont pas accès aux services de santé publique suite au conflit, ont accès à des soins de santé primaire.</li> <li>- Bénéficiaires ont des conditions d'abri adéquates ;</li> <li>- Bénéficiaires ont d'accès à l'eau en quantité et qualité adéquates.</li> <li>- 75% des enfants et des jeunes bénéficiant d'éducation spécifique et d'activités de récréation sont incorporés au système d'éducation régulière à la fin du projet.</li> </ul>	ACH- ESP ALISEI CARITAS - ESP CISP COOPI ICRC CROIX-ROUGE - ESP CROIX-ROUGE - FRA CROIX-ROUGE - NLD DIAKONIE MDM - FRA MOVIMONDO MPDL OXFAM - UK SI TERRE DES HOMMES ITA UN - WFP-B
<b>Objectif spécifique 3:</b> Intensifier l'échange d'informations entre les organisations humanitaires afin d'améliorer la coordination et la qualité de l'assistance humanitaire;	<b>165,000</b>	Colombie	collecte, analyse et diffusion d'informations sur la situation humanitaire en Colombie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et distribution régulière des rapports mensuels sur la situation humanitaire en Colombie ;</li> <li>- Dissémination mensuelle d'information à travers la page d' OCHA (<a href="http://www.reliefweb.int">www.reliefweb.int</a>)</li> <li>- Rapports humanitaires détaillés pour chaque département sont publiés.</li> <li>- Maintenance et actualisation de la base de données sur l'assistance humanitaire et les organisations humanitaires en Colombie.</li> </ul>	- UN - UNOCHA

<p><b>Objectif spécifique 4 :</b> Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection efficace pour les réfugiés d'Équateur, et d'autres pays au besoin, et fournir une assistance humanitaire aux demandeurs d'asile nécessaires</p>	<p><b>700,000</b></p>	<p>Equateur, Venezuela</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation de représentants d'institutions étatiques et de personnel d'ONG dans l'accueil, l'enregistrement, la documentation, l'appui et l'intégration des réfugiés.</li> <li>- Fournir une assistance d'urgence aux réfugiés colombiens venant d'arriver en Équateur afin de couvrir leurs besoins élémentaires (alimentation, nutrition, abri, santé, eau, installations sanitaires et éducation);</li> <li>- Lancer des projets à impact rapide au sein des communautés frontalières afin de favoriser l'intégration des Colombiens dans les communautés d'accueil en Équateur;</li> <li>- Soutenir les mécanismes de rapatriement volontaire.</li> </ul>	<p>20,000 demandeurs d'asile sont enregistrés + 10,000 nouveaux arrivés en 2004 en Equateur reçoivent une assistance dans les secteurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection, identification et enregistrement en deans une période maximale de trois mois</li> <li>- Assistance de base</li> <li>- Soutien à la rapatriation volontaire</li> <li>- Intégration socio économique des demandeurs d'asile qui ont obtenu le statu de réfugié.</li> </ul>	<p>- UNHCR</p>
<p><b>Objectif spécifique 5:</b> Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi du déroulement des opérations</p>	<p><b>150,000</b></p>	<p>Colombie</p>			
<p><b>Evaluation des risques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les groupes armés irréguliers peuvent limiter l'accès</i></li> <li>- <i>La situation de sécurité peut retarder la mise en ouvre des activités</i></li> </ul>				
<p><b>Hypothèses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>les groupes armés irréguliers respectent le travail des organisations humanitaires et donnent accès aux détenus et autres bénéficiaires</i></li> <li>- <i>En 2004, les déplacements continueront à suivre la même tendance qu'en 2003</i></li> <li>- <i>Red de Solidaridad Social offre son assistance aux IDP au moins dans les chefs-lieux de départements</i></li> </ul>				
<p><b>Réserve</b></p>	<p>485,000</p>				
<p><b>Coût total</b></p>	<p>8,000,000</p>				

## **5. MISE EN OEUVRE ET CADRE DE PARTENARIAT**

L'aide humanitaire est octroyée au moyen de subventions conformément au Règlement n° 1257/97 et en accord avec le Règlement Financier et ses modalités d'exécution. Le taux de financement peut atteindre 100% du coût de l'opération.

Les opérations d'aide humanitaire financées par ECHO sont mises en oeuvre par des organisations internationales ou des ONG qui souscrivent aux normes et aux critères établis par le Contrat Cadre de Partenariat d'ECHO. Les normes et les critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat d'ECHO et auxquels les partenaires doivent souscrire ainsi que les procédures nécessaires pour devenir un partenaire d'ECHO peuvent être trouvés à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm).

## **6. EVALUATION**

En vertu de l'article 18 du Règlement, « la Commission procède régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par le Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité de actions futures ». Ces évaluations sont structurées et organisées selon les thèmes globaux et horizontaux qui constituent une partie de la Stratégie Annuelle d'ECHO, tels que les questions relatives à l'enfant, la sécurité du personnel humanitaire, le respect des droits de l'Homme, les questions de genre, etc... Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi à la suite d'un processus consultatif. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, pour répondre à des événements particuliers ou à des situations évolutives. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: [http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## ANNEXE 1: STATISTIQUES CONCERNANT LA SITUATION HUMANITAIRE EN COLOMBIE

Social Indicators	2000	2001	Source
Total population, 1999	42.3 million		World Bank 2002
Population below income poverty line (%), National poverty line	59.8		Government of Colombia, 2002
HDI Rank	68/173	64/175	UNDP HDI 2003
Life expectancy at birth,	71.2	71.8	UNDP HDI 2003
Population using adequate sanitation facilities (%)	85		UNDP HDI 2003
Population using improved water sources	91	70(rural) 99 (urban)	UNDP HDI 2003
Urban population (% of total)	74.9		World Bank 2002
GDP growth (annual %)	2.8		World Bank 2002
GDP per capita (PPP US\$)	6,248	7,040	UNDP HDI 2003
Average annual change in consumer price index (%) 1990-99	20.6		UNDP HDI 2003
Share of income or consumption (%): Richest 20%	60.9		UNDP HDI 2003
Share of income or consumption (%): Poorest 20%	3.0	1.4	UNDP HDI 2003
Poverty gap ratio (%) 1990 -2001		8.1	UNDP HDI 2003

Health Indicators			Source
Under-5 mortality rate	25.0	23	UNDP HDI 2003
Maternal mortality rate	71.0	91.7	PAHO/WHO 2002
Mortality rate from communicable diseases	40.5	44	PAHO/WHO 2002
Underweight children under age five (%), 1995-2001	7	7	UNDP HDI 2003

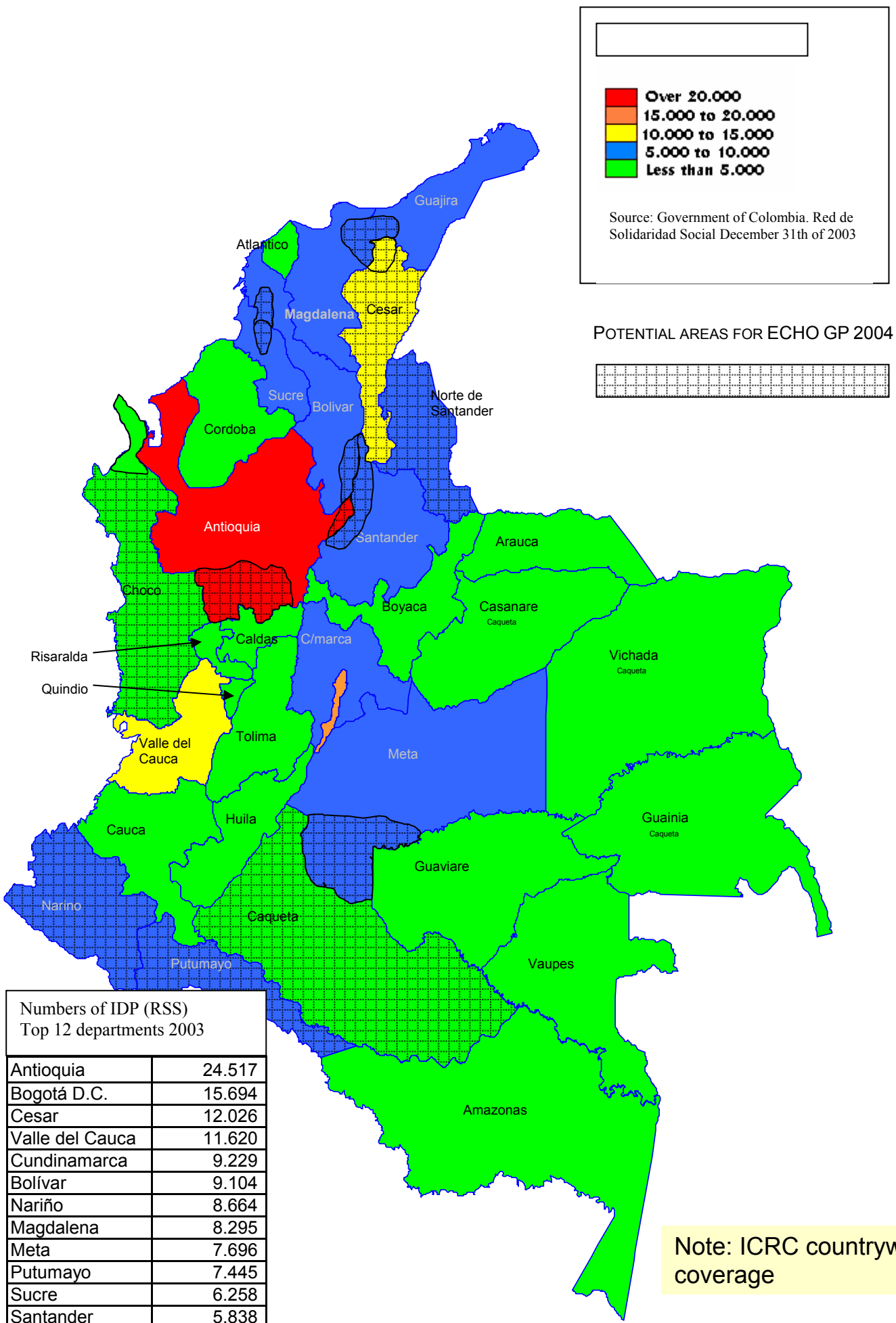
### Some other indicators on IDP population

### Source

Indigenous and afro-Colombian	25.8% of IDPs, 11% total population	UN Humanitarian Plan of Action, December 2002
Average daily consumption of calories (IDPs)	1750 Kcal	WFP March 2001
Percentage of IDPs under 18	48%	UN Humanitarian Plan of Action, December 2002
Percentage of women (including adults and children)	47.6%	Solidarity Network, GoC 2002
Access to sanitation facilities	21%	OIM 2001
Access to water distribution	47%	OIM 2001
Access to public health services	57%	UN Interagency Mission to Colombia, August 2001
Access to adequate housing	27%	WFP report June 2003
Children who have at least lost one family member	63%	<b>Marie Stopes International, Women's Commission for Refugee Women and Children, etc...</b> , 28 February 2003



## ANNEXE 2: CART DE LA COLOMBIE ET LOCALISATION DES OPERATIONS D'ECHO





#### ANNEXE 4: ASSISTANCE DES AUTRES DONATEURS

Donateurs en COLOMBIA/EQUATEUR pendant les derniers 12 mois					
1. Pays Membres de l'UE (*)		2. Commission Européenne		3. Autres (**)	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		ECHO	8,206,000	US	5,256,368
Belgique		Autres services	48,559,303	Japon	1,862,690
Danemark				Suisse	1,484,608
Finlande	300,000			Canada	809,500
France				Norvège	222,792
Allemagne	2,500,000				
Grèce					
Irlande	200,000				
Italie					
Luxembourg					
Pays Bas					
Portugal					
Espagne					
Suède					
Royaume Uni					
Sousbtal	3,000,000	Subtotal	56765303	Subtotal	9,635,958
		Grand total	69371261		

Date : 21/01/2004

(\*) Source : ECHO 14 Points reportss. <https://nac.cec.eu.int>

(\*\*) Source: [www.reliefweb.org](http://www.reliefweb.org) (OCHA financial tracking system)

cellules vides: pas d'information ou aucune contribution

**ANNEXE 5: LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>ACH- ESP</b>	Acción Contra el Hambre
<b>AIDCO</b>	Europe Aid Co-operation Office
<b>AUC</b>	Autodefensas Unidas de Colombia
<b>BPRM</b>	Bureau for Population, Refugees and Migration
<b>CISP</b>	COMITATO INTERNAZIONALE PER LO SVILUPPO DEI POPOLI (ITA)
<b>CODHES</b>	Consultoria para los Derechos Humanos y el Desplazamiento
<b>COOPI</b>	COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA)
<b>DIAKONIE</b>	DIAKONISCHES WERK der Evangelischen Kirche in Deutschland (DEU)
<b>EC</b>	Commission Européenne
<b>ECHO</b>	Office d'Aide Humanitaire
<b>ELN</b>	Ejército de Liberación Nacional
<b>FARC</b>	Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia
<b>PG</b>	Plan Global
<b>HDI</b>	Human Development Index
<b>ICBF</b>	Instituto Colombiano de Bienestar Familiar
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix Rouge
<b>IDP</b>	Personne Intérieurement Déplacée
<b>DIH</b>	Droit International Humanitaire
<b>LRRD</b>	Lien entre urgence, réhabilitation et développement
<b>MDM - FRA</b>	MEDECINS DU MONDE
<b>MPDL</b>	MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD
<b>ONG</b>	Organisation non - Gouvernementale
<b>OPS</b>	Organisation Pan Américaine de la Santé
<b>QUIPs</b>	Quick Impact Projects
<b>RSS</b>	Red de Solidaridad Social
<b>SI</b>	SOLIDARIDAD INTERNACIONAL
<b>NU</b>	Nations Unies
<b>HCR</b>	Haut Commissaire pour les Réfugiés
<b>OCHA</b>	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>US</b>	United States of America
<b>USAID</b>	US Agency for International Development
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

### **concernant le financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union européenne en Colombie et dans les pays voisins**

LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant l'Union européenne,  
vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>10</sup> et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) La Colombie reste secouée par un conflit interne violent qui a entraîné le déplacement interne de près de trois millions de personnes depuis 1985 et de plus de 180 000 personnes rien qu'en 2003.
- (2) La plupart des personnes déplacées (IDP) ont besoin d'aide à court terme immédiatement après le déplacement et ont besoin d'assistance pour améliorer leurs conditions de vie et s'intégrer dans un nouvel environnement.
- (3) Les institutions colombiennes n'ont pas la capacité suffisante pour répondre aux besoins des IDP et dans certains cas n'ont pas accès à ces personnes.
- (4) Le conflit colombien se répercute de plus en plus sur les pays voisins, en particulier l'Équateur.
- (5) En 2003, l'Équateur a reçu 1 000 demandes d'asile de Colombiens par mois en moyenne, soit une augmentation de 100% par rapport à 2002.
- (6) Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont besoin d'une protection juridique efficace et certains d'entre eux ont besoin d'assistance humanitaire.
- (7) La nécessité de coordonner l'assistance aux personnes déplacées se fait de plus en plus ressentir en Colombie.
- (8) Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire pour les victimes, il est nécessaire de maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain.
- (9) Une évaluation de la situation humanitaire permet de conclure que les activités d'aide humanitaire devraient être financées par la Communauté pendant une période de 18 mois.
- (10) Il est estimé qu'un montant de 8 millions d'euros prélevé sur la ligne 23 02 01 du budget 2004 de la Union européenne est nécessaire afin de fournir une assistance humanitaire à plus de 120 000 personnes déplacées, réfugiés et autres groupes

---

<sup>10</sup> JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

vulnérables, compte tenu des ressources disponibles, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.

- (11) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le ---,

DÉCIDE:

#### *Article 1*

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve le financement, sur la ligne 23 02 01 du budget 2004 de la Union européenne, d'activités d'aide humanitaire (plan global) en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et autres groupes vulnérables de la Colombie et des pays voisins pour un montant de 8 millions d'euros.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96, les opérations humanitaires s'inscriront dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
  - Appuyer le programme humanitaire du Comité International de la Croix Rouge en Colombie comprenant une aide d'urgence immédiatement après le déplacement à travers le pays et des soins de santé destinés aux populations privées de leur liberté suite au conflit;
  - améliorer les conditions de vie et favoriser l'intégration sociale des IDP et autres groupes vulnérables dans les zones rurales des régions les plus touchées par les déplacements;
  - intensifier l'échange d'informations entre les organisations humanitaires afin d'améliorer la coordination et la qualité de l'assistance humanitaire;
  - contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection efficace pour les réfugiés d'Équateur, et d'autres pays au besoin, et fournir une assistance humanitaire aux demandeurs d'asile nécessiteux;
  - maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi du déroulement des opérations.
3. Les montants alloués à chacun de ces objectifs ainsi qu'à la réserve figurent dans l'annexe à la présente.

#### *Article 2*

Sans préjudice de l'utilisation de la réserve, la Commission peut, lorsque la situation humanitaire le justifie, réallouer les montants établis pour un des objectifs identifiés à l'article 1(2) à un autre de ces objectifs, dans la mesure où le montant ainsi réalloué représente moins de 20% du montant total prévu par la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euros.

#### *Article 3*

1. La durée de mise en œuvre de la présente décision ne dépassera pas 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les dépenses prévues dans le cadre de cette décision seront éligibles à compter de cette date.

2. Si la mise en œuvre des opérations envisagées dans le cadre de la présente décision est suspendue pour cas de force majeure ou toute circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée de mise en œuvre de cette décision.

*Article 4*

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

*Par la Commission*

*Membre de la Commission*

## Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Montant alloué (en euros)
Appuyer le programme humanitaire du Comité International de la Croix Rouge en Colombie comprenant une aide d'urgence immédiatement après le déplacement à travers le pays et des soins de santé destinés aux populations privées de leur liberté suite au conflit	2 500 000
Améliorer les conditions de vie et favoriser l'intégration sociale des IDP et autres groupes vulnérables dans les zones rurales des régions les plus touchées par les déplacements	4 000 000
Intensifier l'échange d'informations entre les organisations humanitaires afin d'améliorer la coordination et la qualité de l'assistance humanitaire	165 000
Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de protection efficace pour les réfugiés d'Équateur, et d'autres pays au besoin, et fournir une assistance humanitaire aux demandeurs d'asile nécessiteux	700 000
Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi du déroulement des opérations	150 000
Réserve	485 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 000</b>